

## PREAMBULE

Dans le cadre du parcours citoyen, la Municipalité initie la création d'une nouvelle instance de concertation à destination de tous les martipontains qui souhaitent réfléchir et échanger avec les élus sur l'évolution de la commune à l'horizon 2040.

La nécessaire transition écologique intégrant les principes de la diminution de l'artificialisation des sols, la préservation des espaces naturels et agricoles, la mise en œuvre des mobilités douces et alternatives, la construction d'un parcours résidentiel, la revitalisation du cœur de ville-cœur de bourg, le développement d'un slow-tourisme respectueux de l'environnement et la création du lien social intergénérationnel et de la solidarité entre les Martipontains seront au cœur des travaux menés par le Conseil des Citoyens en lien avec la Municipalité.

La charte énonce le cadre de référence de l'action du Conseil des Citoyens.

La charte fera l'objet d'évaluations périodiques nécessaires à son évolution.

## PRINCIPES FONDATEURS

### Article 1

A l'initiative de la Municipalité, la création et l'installation du Conseil des Citoyens répondent à la volonté des élus de créer les conditions du dialogue citoyen permettant d'associer les Martipontains à un large panel de réflexions pratiques ou prospectives, ponctuelles ou pérennes.

### Article 2

Ce dialogue citoyen permet de partager, d'échanger et de débattre avec les élus sur différents sujets ou thématiques, participant ainsi à l'amélioration continue de l'action publique au service des Martipontains et à la co-construction de projets au bénéfice du territoire et de l'intérêt général.

### Article 3

Le Conseil des Citoyens est ouvert à tout citoyen martipontain majeur, selon le nombre fixé par le règlement intérieur. Les membres volontaires exercent leurs fonctions bénévolement.

### Article 4

Les Citoyens volontaires du Conseil des Citoyens ont la volonté de mettre leur expérience au service de la communauté locale. Le Conseil des Citoyens n'a pas pour vocation la défense des intérêts particuliers ou idéologiques, mais le souci du bien commun. Ses membres peuvent être soumis à l'obligation de réserve pour certains sujets sensibles.

### Article 5

La citoyenneté des membres du Conseil des Citoyens s'inscrit dans le respect des droits et devoirs civiques.

## Article 6

La bienveillance, la tolérance et l'écoute seront au centre de ce dialogue citoyen.

## Article 7

Les membres du Conseil des Citoyens sont volontaires et adhèrent aux principes énoncés dans la présente charte.

## Article 8

Les modalités de fonctionnement du Conseil des Citoyens seront régies par un règlement intérieur validé en Conseil Municipal, par une délibération en date du 8 juillet 2021.

**Validée en Conseil Municipal, le 8 juillet 2021.**

**Nom, Prénom :** .....

**Date :** ...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :